

CONCEPT DE PROTECTION POUR VOUS

Berne | 1^{er} juillet 2021

CHERS VISITEURS,

Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé que les salons publics et professionnels rassemblant plus de 1 000 personnes seraient autorisés à compter du 1^{er} juillet 2021 avec l'accord préalable des autorités cantonales compétentes. L'autorisation sera accordée:

- Pour peu que la situation épidémiologique dans le canton de Berne permette la tenue de l'événement
- Pour peu que, au moment de l'événement, le canton dispose des capacités nécessaires dans les domaines suivants:
 - L'identification et l'information nécessaires des personnes potentiellement infectées
 - Les capacités dans les services de soins
- Si l'organisateur propose un concept de protection qui repose sur une analyse des risques liés à une grande manifestation et qui prévoit des mesures de protection adaptées.

En tant que partenaire de confiance, BERNEXPO garantit un accès réglementé exclusivement aux personnes munies d'un certificat COVID; en contrepartie, il n'y aura pas d'autres mesures de protection sur le site explicite du salon public et professionnel.

La sécurité et la santé de tous les participants – des visiteurs comme des exposants et des collaborateurs – sont centrales pour nous et il nous tient à cœur de trouver ensemble la meilleure solution possible. Vous trouverez ci-après une vue d'ensemble des mesures obligatoires et recommandées. Les visiteurs et les exposants étrangers sont invités à se conformer aux conditions d'entrée actuellement en vigueur de l'OFSP (www.bag.admin.ch) et du DFAE (www.eda.admin.ch).

NOS GARANTIES POUR VOUS:

- Accès réservé aux personnes testées, guéries ou vaccinées de plus de 16 ans, uniquement sur présentation du certificat COVID (les personnes de moins de 16 ans ne sont pas sujettes à cette obligation)
- Un concept de protection conforme aux dispositions actuelles de l'OFSP et du canton de Berne
- Marquages au sol lorsque cela est pertinent et utile afin de garantir le respect de la distance minimale (priorité aux flux de visiteurs en particulier lors des entrées et des sorties)
- Fréquence de nettoyage élevée dans toutes les zones de rencontre
- Suffisamment de possibilités de se désinfecter et de se laver les mains
- Aération des halles avec 100 % d'air frais

Nous sommes impatients de pouvoir vous accueillir à nouveau sur les salons du site de BERNEXPO dans un proche avenir!

Meilleures salutations,
L'équipe BERNEXPO AG

CONCEPT DE PROTECTION

MESURES AVANT LE SALON

Symbole	Mesures
	<p>Inscription/achat de ticket en ligne: Les visiteurs peuvent acheter leurs tickets de préférence par le biais de la billetterie en ligne. Cela vous évite des temps d'attente.</p>
	<p>Symptômes: Si vous ou une personne vivant dans le même foyer que vous vous sentez malade, nous vous prions de rester absolument chez vous et de contacter un service médical.</p> <p>Retour de pays à risque: Si vous ou un membre de votre famille avez séjourné dans une région à risque au cours des derniers jours, assurez-vous que vous avez respecté la période de quarantaine prescrite par la Confédération.</p>

MESURES PENDANT LE SALON

Symbole	Mesures
 	<p>Régulation de l'accès avec certificat COVID: L'accès au salon est limité aux personnes de 16 ans et plus et correspondant aux critères suivants (pas de restrictions pour les personnes de moins de 16 ans):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vaccin: accès jusqu'à douze mois à compter de la vaccination complète • Guérison: personnes qui apportent la preuve qu'elles ont contracté le Sars-CoV-2 mais qu'elles sont désormais considérées guéries; jusqu'à six mois à compter du onzième jour après la confirmation de la contamination • Test: personnes qui peuvent justifier d'un résultat négatif à l'un des tests COVID-19 suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Test PCR 72 heures valable à partir de la date de prélèvement de l'échantillon • Test antigène rapide 48 heures valable à partir de la date de prélèvement de l'échantillon <p>Ceci s'applique à toutes les personnes présentes au salon (visiteurs, collaborateurs, exposants, personnel, personnel opérationnel et personnel de sécurité)</p> <p>Vous trouverez des informations détaillées sur le certificat COVID et sa validité, y compris des explications, ici ou sur la page du canton.</p>
	<p>Vérification du certificat COVID: Le certificat COVID ainsi qu'une pièce d'identité officielle doivent être présentés à l'entrée du salon. Une fois que le certificat a été vérifié sur la base du contrôle d'identité, le contrôle d'entrée s'effectue par le biais du système d'accès. Il est possible de rester dans l'enceinte clôturée du parc d'exposition sans restriction, car la vérification du certificat s'effectue à l'extérieur de celle-ci.</p>

CONCEPT DE MESURES PENDANT LE SALON



Effectuer un test antigène rapide au salon:

Sous le [lien](#) suivant, vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous pour un test antigène rapide sur place au salon. Cependant, nous vous recommandons d'arriver avec un test valide.



Port du masque obligatoire:

Espaces événementiels intérieurs et extérieurs: le port du masque n'est pas systématiquement obligatoire. Nous recommandons le port du masque lorsque la distance de 1,5 m entre les personnes ne peut pas être respectée.

Aires en plein air accessibles au public: dans la mesure où la distance de 1,5 m ne peut être garantie, le port du masque est obligatoire.



Hygiène des mains:

Lavez-vous les mains avec du savon aussi souvent et soigneusement que possible. Si ce n'est pas possible, des distributeurs de désinfectant sont mis à disposition sur le site de BERNEXPO.

Nettoyage des surfaces:

La fréquence de nettoyage des surfaces et des objets usuels très sollicités est augmentée.



Pas de poignées de main:

Évitez de serrer la main, de faire la bise et de toucher le nez, la bouche et les yeux.

Brochures/documents:

Si vous touchez des documents, veuillez les emporter avec vous et ne pas les reposer.

Portes:

Dans la mesure du possible, nous laissons toutes les portes ouvertes pour vous permettre de passer sans contact.

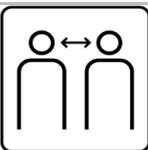


Tousser et éternuer:

Veillez à tousser et à éternuer dans le pli de votre coude. Veuillez jeter les mouchoirs usagés et les autres articles personnels à usage unique dans des poubelles à couvercle.

Aération:

L'aération des halles d'exposition garantit une alimentation en air frais suffisante dans tous les espaces clos.



Respecter les distances:

Veillez à respecter une distance minimale de 1,5 m lorsque vous faites la queue ou que vous vous trouvez dans un espace exigu avec d'autres personnes. Évitez tout contact physique. Si besoin, des zones condamnées permettent également d'assurer la distance de 1,5 m dans les toilettes.

CONCEPT DE MESURES PENDANT LE SALON



Signalétique et annonces au haut-parleur:

Des mesures telles que des affiches, des autocollants ou des annonces au haut-parleur rappellent régulièrement les mesures d'hygiène et de protection en vigueur aux visiteurs et aux exposants.



Restauration:

Différentes offres de restauration vous sont proposées sur le site de BERNEXPO. Actuellement, il n'y a aucune restriction sur la consommation de nourriture et de boissons, car l'accès est sécurisé par les certificats COVID. Nous privilégions le paiement sans contact.

CONDITIONS-CADRES DE L'OFSP EN VIGUEUR AU 26 JUIN 2021 (sous réserve de potentielles modifications)

Recommandation distance minimale/distanciation: 1,5 m

Recommandation densité de personnes: 4 m² par personne

BASES JURIDIQUES

Ordonnance 3 COVID-19 et ses annexes

Liens de base:

- www.bag.admin.ch
- www.besondere-lage.sites.be.ch/fr/start/massnahmen/veranstaltungen-betriebe.html

Notice manifestations de grande taille canton de Berne:

- www.gef.be.ch/gef/fr/index/Corona/Corona/grossveranstaltungen.html

Certificat COVID:

- www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html